

MARIE-MONIQUE ROBIN

CINÉ-DÉBATS : 2 SEPTEMBRE 2021

LES MOISSONS DU FUTUR

COMMENT L'AGROÉCOLOGIE
PEUT NOURRIR LE MONDE

FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 4 septembre 2021
9h à 12h

SOIRÉE CINÉ-DÉBATS

Jeudi 2 septembre 2021
Espace Arzhel

MARCHÉ ALIMENTAIRE

Dimanche 5 septembre 2021
9h à 13h

RÉUNION CITOYENNE

Jeudi 30 septembre 2021
20h - Espace Arzhel



Mairie de Saint-Armel

14 rue de la Mairie
35230 Saint-Armel

Tél. : 02 99 62 71 58

Email : accueil.mairie@saint-armel-35.fr

Site internet : www.saint-armel-35.fr

Lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h

Mardi et vendredi de 14h à 17h30

Samedi de 9h à 12h

SOMMAIRE

3 Dossier spécial associations

5 Vie municipale

9 Enfance et jeunesse

10 Cadre de vie

12 Urbanisme

13 Mobilité, énergie et recyclage

14 Vie sociale

15 Culture

17 Un peu d'histoire

Prochain numéro :

Novembre 2021

Date limite du dépôt des articles :

5 octobre 2021

Journal bimestriel gratuit édité en 550 exemplaires par la Mairie de Saint-Armel.

Directrice de la publication : Morgane MADIOT, Maire

Élu à la communication : Simon MC DONNELL

Conception, réalisation :

Service communication - Sonia LE MAOÛT - 02 99 62 93 83

Contact : communication@saint-armel-35.fr

Pratique

Santé

Médecin : Dr Le Nabasque- 02 99 62 15 60

Cabinet infirmier (Chemin de la Ry) : Mmes Dallier, Auguin, Bousaidi-Perigois, Le Sager-Hassoun, Chauvel : 06 07 97 17 37

Cabinet Infirmier (place de l'Église) : Margot Duval et Loïc Fabien - 06 37 32 11 34

Kiné-Ostéopathe : Alan Saldana- 02 99 04 43 63

Kiné : Romain Aujeac- 02 99 04 43 63

Ostéopathe : William Besnard- 07 89 22 64 88

Cabinet paramédical : 11 place de l'Eglise

- Erwann Révolt (psychopraticien et hypnothérapeute) 06 78 66 03 22

- Meriadeg Le Bouffant (psychologue)- 07 68 63 75 58

- Morgane Le Gall (coach professionnelle)- 06 45 87 79 91

- Emmanuel Crocq (hypnothérapeute)- 07 55 61 19 78

- Nadine Hallégouet (sophrologue)- 06 68 59 26 30

Scolarité et Enfance

Ecole des Boschaux : 02 99 62 77 60

Portail parents : <https://www.logicielcantine.fr/starmel> Contact : 06.82.72.21.37

Restaurant municipal : 02 99 62 93 86

Garderie municipale : De 7h20 à 8h30 et de 16h15 à 19h 02 99 62 93 87

Bibliothèque municipale : mercredi de 15h30 à 17h, vendredi de 16h15 à 17h30 et samedi de 10h30 à 12h - 02 99 62 93 88

Espace jeunes : Période scolaire : mercredi de 14h à 18h30, vendredi 17h à 20h- Vacances : du lundi au vendredi de 14h à 18h- 02 99 62 93 84

Accueil des P'tits pré ados : mercredis de 9h à 12h

Accueil de loisirs : Mercredi et vacances, ouverture 7h30. Accueil des enfants de 3 à 10 ans jusqu'à 9h30 et fermeture à 18h30 02 99 62 81 45 /06 76 54 32 71

Déchets

Déchetterie : Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Fermée le jeudi après-midi.

Service déchets de Rennes Métropole : 0 800 01 14 31

Urgences

Pompiers : 18 et 112 à partir d'un portable

Police : 17 **Samu** : 15 S.O.S. médecins : 02 99 53 06 06

Hôpital Pontchaillou 02 99 28 43 21 ou 02 99 28 43 44 ou 02 99 28 43 45 ou le 15

Centre anti-poisons : 02 99 59 22 22 ou 02 99 28 42 22

Maison médicale de garde Janzé : 02 99 43 44 45

Assistante sociale : 02 99 02 20 20

Clic All'âges : 02 99 77 35 13

S.O.S. amitié : 02 99 59 71 71

S.O.S. Femmes battues : 3919

Victimes d'agressions sexuelles : 02 99 28 43 21

S.O.S. victimes : 02 99 35 06 07

Enfance en danger : 0 800 58 57 79 ou 119

Sida info service : 0 800 84 08 00

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 35) : 02 99 30 80 89

Info sociale en ligne : 0810 20 35 35

Divers

E.D.F. : 0 810 333 035 / G.D.F. : 0 810 433 035

SPL (Eau du Bassin Rennais) 02 23 22 00 00



MORGANE MADIOT
MAIRE DE SAINT-ARMEL

Une nouvelle rentrée s'annonce après un été, qui nous l'espérons, vous aura reposé.

Le retour à l'école s'effectuera sous le signe du changement. Une nouvelle classe est ouverte dans notre groupe scolaire, ce qui porte à quatre le nombre de classes maternelles et à six le nombre de classes élémentaires. Nous aurons le plaisir d'accueillir cinq nouvelles enseignantes. L'extension de la cour sera accessible même si les aménagements se poursuivront au cours des mois à venir. Enfin, les enfants bénéficieront des repas confectionnés par l'ESAT de Retiers sous l'égide d'un chef qui a à cœur de proposer une cuisine de qualité ; nous attendons avec impatience leurs premières impressions.

Cet Écho est, traditionnellement, consacré aux associations avec la reprise des activités. **Nous vous donnons rendez-vous au Forum le 4 septembre.** Nous sommes heureux de vous annoncer la mise en place des «**Judis de l'Arzhel**». Nous avons conscience que l'Arzhel est un équipement sous-utilisé par les habitants. Il vous est ouvert à travers les associations, mais les non-adhérents ont peu d'occasions de profiter de ce lieu. À partir de la rentrée, nous souhaitons vous proposer les judis soirs des rendez-vous à l'Arzhel ouverts à tous. Les élus y tiendront le Conseil Municipal, y organiseront des conférences, projections... Et les associations ou les habitants pourront également organiser sur ce créneau des événements pour tous. Cela commence dès la rentrée, demandez le programme et faites vos propositions !

Belle rentrée à tous !

Morgane MADIOT

Exonération de la Taxe Foncière

En 2008, le Conseil Municipal de Saint-Armel a supprimé, pour la part revenant à la collectivité, l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) accordée aux constructions nouvelles à usage d'habitation.

Cependant, il est désormais possible uniquement de limiter l'exonération de TFPB sur les constructions neuves et plus de la supprimer. Cette exonération peut être limitée de 40 à 90 % de la base imposable.

Le Conseil Municipal a décidé de limiter à 40 % de la base imposable l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. Cette mesure sera applicable aux constructions achevées au 31 décembre 2021.

Restitution de la prospective financière par la DGFIP

Débutée dès juillet 2020, l'étude de prospective financière réalisée par la DGFIP (Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne), nous a été restituée le 9 juin. Ce rapport conforte l'analyse financière que nous avons faite des comptes de la commune et que nous avons détaillé dans l'Écho «spécial finances» de mai 2021.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le 1^{er} septembre 2021,
votre interlocuteur change.**



FINANCES PUBLIQUES

Pour le paiement de vos factures locales
(eau, ordures ménagères, cantine, crèche, garderie, ...),
 votre nouvel interlocuteur est :

le service de gestion comptable (SGC) de Guichen



Centre des Finances publiques
Place Georges Le Cornec – BP 98025
35580 GUICHEN

Du lundi au vendredi de 9h à 12h sans RDV
Sur RDV les lundis et jeudis de 14h à 16h



Renseignements et prise de RDV :
02 99 57 01 18

Pour le paiement de vos impôts
(impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxes foncières),
 votre interlocuteur est :

le service des impôts des particuliers (SIP) de Rennes Est



Centre des Finances publiques
2, boulevard Magenta – CS 24 441
35044 RENNES CEDEX

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h sans RDV
Sur RDV les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 16h



Renseignements et prise de RDV
dans votre espace personnalisé sur impots.gouv.fr,
en appelant le **0 809 401 401** ou 02 99 29 37 48

Vos solutions pour payer



en espèces chez un **buraliste partenaire agréé**
(en espèces dans la limite de 300 € ou par carte bancaire)

en ligne sur impots.gouv.fr ou depuis votre **smartphone**

À Châteaugiron
Tabac presse, 11 rue de la Madeleine
Bar Tabac les Beaux Arts, 14 rue de la Saulnerie

À Servon-sur-Vilaine
La Civette, 1 rue du Maréchal Leclerc

À Amanlis
La Bregnate, 12 rue du Bois Teilleul

À Guichen
Bar de l'Escale, 36 rue du Général Leclerc
Bar l'Embuscade, 38 rue de Fagues
Le KF, 20 rue de Redon

- 2 -

SPÉCIAL ASSOCIATIONS

BONNE RENTRÉE ASSOCIATIVE

Rendez-vous au Forum le samedi 4 septembre 2021

Manifestation incontournable de la rentrée, le Forum des Associations se déroulera le samedi 4 septembre 2021 à l'Espace Arzhel de 9h à 13h.

Ce moment privilégié est l'occasion pour toutes les associations de se faire connaître, de promouvoir leurs activités, de rencontrer des bénévoles et surtout de favoriser de nouvelles adhésions.

Cette matinée regroupera plus de 20 associations : c'est donc le bon moment pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent découvrir le tissu associatif armélien d'aller à leur rencontre et de s'inscrire aux activités.

SOPHROLOGIE

Vous cherchez à vous mettre à l'écoute de votre corps et à vivre l'instant présent : la sophrologie est faite pour vous. Elle permet d'établir ou de renforcer l'équilibre entre ses émotions, ses pensées et son corps. La pratique s'effectue assis ou debout. Elle comporte des exercices de respiration, des mouvements et des temps de concentration ou de visualisation. L'association Sophro Bien Être existe à Saint-Armel depuis 2007. Les séances ont lieu à la salle du Clos Muret chaque mardi à 18h30 (possibilité de 2 cours gratuits à titre d'essai). Rendez-vous au forum des associations à la rentrée.

CONTACT

Nadine Hallégouet
06 68 59 26 30

AYCI

Salle de conseil

Les cours enfants ont lieu les mardis et vendredis de 16h15 à 17h50 goûter compris. Début des cours des enfants le mardi 14 septembre. Pour tout information, visitez notre site ayci.fr

Espace Arzhel, petite salle : début des cours le mercredi 22 septembre 2021

- Enfants 3 ans à 12ans de 17h15 à 18h15
- Les cours intergénérationnels mercredi de 18h30 à 20h.
- Cours séniors jeudi de 9h à 10h30. Début des cours le jeudi 23 septembre 2021.

Le yoga est une discipline qui vise l'union entre le mental et le corps à travers la respiration.

Cette année, c'est les 10 ans d'AYCI. Vu le contexte covid-19, nous pensons les fêter dès la fin de la crise sanitaire. Afin que le yoga soit accessible à tous, depuis la création de notre association, nous adhérons au dispositif Sortir, renseignez-vous à l'accueil de la Mairie de Saint-Armel (<http://www.sortir-rennesmetropole.fr>)

C'est avec joie que nous nous retrouverons au Forum des Associations le 4 septembre 2021.

CONTACT

Co présidentes : Margaux Sevec, Claudine, Calaiselvy Codandam
06 60 95 17 36
ayci@live.fr

ARKAYOGA

Nouvelle association à Saint Armel

Les mardis de 10h30 à 11h45 dans la salle multiculturelle à l'Arzhel. Les cours sont ouverts à tous les niveaux de pratique : débutants comme confirmés sont les bienvenus. Nous travaillerons tout au long de l'année : la gestion du souffle (exercices de respirations), le travail des postures (exercices de renforcements et d'étirements de durée et d'intensité variables), la relaxation, la philosophie (intégrée dans la pratique). Chaque séance est différente l'une de l'autre et dépend de la zone corporelle ou énergétique que nous travaillons, dépend aussi de la saison... Début des cours le 7 septembre. Tarifs : 290 euros (36 séances d'1 heure 15). 12 euros à l'unité.

CONTACT

Delphine Boiron, diplômée de l'école du CEFYTO, HATHA YOGA
arkayogareennes@gmail.com
06 81 38 21 59

TENNIS DE TABLE ARMÉLIEN

Après plusieurs mois d'inactivité, nous venons de reprendre le tennis de table, au ralenti, pendant l'été, le mardi à partir de 19h45 comme habituellement.

Dès à présent, notez la reprise de la nouvelle saison fixée au mardi 7 septembre à 19h45 complexe sportif l'Arzhel. Venez nombreux. Nous serons présents au Forum des Associations le 4 septembre pour vous présenter notre association.

CONTACT

Paul - paulylvette35@gmail.com
06 98 87 67 45
Emile - 07 88 38 41 46

US SAINT-ARMEL FOOT

Les nouveaux défis de l'US Saint-Armel Foot

L'US Saint-Armel Foot s'est dotée en cette fin de printemps 2021 d'un nouveau bureau qui aborde la saison à venir avec beaucoup de dynamisme, d'énergie et d'ambition. L'objectif du club est en effet de relancer une section jeunes le samedi matin et de permettre aux joueurs seniors les plus âgés de jouer en catégorie vétérans le vendredi soir. Pour cela, nous recherchons des joueuses et des joueurs de football âgés de 5 ans et plus pour évoluer dans les différentes classes d'âges des jeunes. Erwan Descamps sera l'animateur de cette section jeunes. Les joueurs les plus anciens sont également les bienvenus, ils évolueront, eux, sous la houlette de Jonathan Da Rocha.

Concernant les seniors, cette année encore, trois équipes seront inscrites en championnats de district : District 2 pour l'équipe-fanion du club, menée par Florian Pigeon et Pierre Le Bihan, District 3 pour sa réserve et District 4 pour l'équipe 3. Nous avons des ambitions pour toutes ces équipes et espérons avoir mis en place les ingrédients qui permettront de les atteindre.

La reprise des entraînements seniors a eu lieu le mardi 6 juillet, celle des jeunes vers la fin août ou au début du mois de septembre dans le sillage du forum des associations sur lequel le club mise beaucoup. Cette saison, il y aura de nombreuses occasions de venir à notre rencontre. Ainsi, les entraînements seniors auront lieu le mardi soir et le jeudi soir, les vétérans évolueront le vendredi soir, les jeunes le samedi matin et les matches officiels de championnats seniors se tiendront le dimanche, suivant un calendrier à paraître en juillet. Nous savons d'ores et déjà que lorsque l'équipe-fanion jouera à domicile, elle sera la seule à fouler la verte pelouse de notre terrain d'honneur, tandis que l'équipe C évoluera de manière quasi-systématique en début d'après-midi en match d'ouverture de notre équipe B qui jouera ensuite. Le club conserve l'intégralité de ses dirigeants et souhaite intégrer un bénévole pour l'encadrement de son équipe B. Par ailleurs, le club désire accueillir, former et fidéliser une ou deux personnes souhaitant s'investir dans l'accompagnement des équipes (arbitres de touche, délégués de match...).

Pour nous permettre de mener à bien toutes ces idées, nous sommes très reconnaissants envers nos partenaires qui sont de plus en plus nombreux à croire en nous, en notre projet sportif et humain. Un grand merci à eux.

Le premier tour de la Coupe de France de football est toujours un moment attendu par la totalité des clubs amateurs. Il aura lieu cette saison le dimanche 29 août face à un adversaire et sur un terrain encore à désigner au moment d'écrire ces quelques lignes. Les championnats débutent dans la foulée en septembre.

Par conséquent, nous vous attendons nombreuses et nombreux, jeunes, seniors, vétérans, sur le terrain pour jouer, ou autour pour nous encourager ou pour participer à la vie de notre club. Votre soutien est très important pour nous et nous pousse à faire mieux, saison après saison. Merci d'avance et à très bientôt.

Patrice Le Lous, Président US Saint-Armel Foot

CONTACT

Site Internet : <https://ussaintarmel35.fr/>
 Page Facebook : <https://www.facebook.com/ussaintarmel>
 Contact seniors : Florian Pigeon au 06 83 55 92 15
 ou Pierre Le Bihan au 06 83 68 67 20
 Contact jeunes : Elvis Thébault au 06 10 64 33 54

GYM ARZHEL

Votre club de gym Arzhel propose pour tous, hommes, femmes à partir de 16 ans les disciplines suivantes, encadrées par des animateurs professionnels diplômés :

- Cross training sport santé : préparation physique générale combinant des exercices de force et de cardio (utilisation de matériels spécifiques et justesse posturale du mouvement). Travail en HIIT et Tabata (fractionné).
- Gym fitness : tendance Dance, Energy et Zen, cardio, renforcement musculaire et étirements.
- Gym douce : technique pour entretenir l'équilibre et la souplesse (stretching).

Adhésion annuelle pour l'ensemble des activités : 176 €. Inscription lors du Forum du samedi 4 septembre 2021 ou sur place au début des cours dès le 13 septembre, salle parquet de l'espace Arzhel.

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Tarifs
Gym douce			9h15-10h15	90 €
Gym fitness	19h45-20h45	20h30-21h30		
Cross training sport santé	20h45-21h45			112 €

CONTACT

gymvolontairestarmel@laposte.net
 Facebook : club de gym Saint-Armel

SWEET HOME PILATES

J'aurai la joie de vous retrouver pour des séances de pilates à partir du 6 septembre pour la saison 2021/2022

Les cours auront lieu en journée ou en soirée le lundi, mardi, mercredi et vendredi (planning sur le site www.sweet-home-pilates.com)
 Rendez-vous au Forum des Associations le 4 septembre 2021.

CONTACT

Isabelle Le Berre
 07 82 68 86 97

ARMEL RANDO

L'association Armel Rando vous propose pour cette nouvelle saison une randonnée pédestre tous les jeudis matin sur Saint-Armel, une randonnée un dimanche après-midi par mois à l'extérieur de la commune et également un mardi après-midi sur deux à l'extérieur de la commune.

CONTACT

Michel Guillaudeux
 3 rue des Iris - 06 86 91 17 44

LES CRAMPONS DE ST-ARMEL

Des crampons 100% VTT

Vous pratiquez déjà le VTT et avec les récents évènements vous aimeriez accentuer vos connaissances de ce sport de pleine nature. Envie de découvrir de nouveaux sentiers techniques, d'affronter des pentes difficiles, des descentes inquiétantes et au bout de l'effort respirer à plein poumon devant la vue.

Ne comptez pas sur nous pour vous proposer du bitume ou de longues promenades sur le halage, nous cherchons les sensations, les montées d'adrénaline qui font de ce sport un défouloir incomparable. Rassurez-vous nous ne sommes pas toujours « la tête dans le guidon », il y a aussi de bons moments entre potes : anecdotes, plaisanteries, taquinerie. Barbecue et petits apéros.

Convaincu n'hésitez plus le club VTT « Les Crampons de St Armel » est fait pour vous.

Notre terrain de jeux : nous posons nos crampons un peu partout dans la région, au départ de St Armel nous avons de nombreuses possibilités : Le Boël, Bourg des comptes, le Petit Fougeray, mais nous

apprécions également la découverte de nouveaux sites (Cancale, Redon, Messac, Iffendic, etc...).

Nous aimons également les challenges, randonnées extérieures techniques, épreuves d'endurance ou longues virées.

Pour conclure la saison et se donner un objectif ambitieux nous favorisons la participation à un long Raid : Roch des Monts d'Arrée, XTrem Normandie, Transvolcanique, et bientôt

Vous êtes tentés mais hésitez encore, venez nous rencontrer lors du forum des Associations qui aura lieu le samedi 4 septembre 2021.

Envie de tester, nous vous accueillerons pour des sorties gratuites d'essais quand vous le souhaitez lors de nos sorties de rentrée à partir de la mi-septembre.

Modalités :

Sorties : tous les dimanches matins, départ l'été à 8h30, l'hiver départ à 9h.

Infrastructures : local technique au complexe sportif, outillage, GPS...

CONTACT

lescrampons.starmel@gmail.com – Tel : 06 12 75 51 88

Site web: <http://www.les-crampons-st-armel.com>

Facebook : <https://www.facebook.com/crampons.desaintarmel>

■ ■ ■ Vie municipale

DU COTÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

L'intégralité des comptes-rendus des Conseils Municipaux est affichée en Mairie et disponible sur le site www.saint-armel-35.fr

Séance du 1^{er} juillet 2021

TAXES FONCIÈRES SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES – LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION – ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation, à 40 % de la base imposable ; décide que cette suppression vaut pour l'ensemble des constructions nouvelles à usage d'habitation ; dit que cette mesure sera applicable aux constructions achevées au 31 décembre 2021 ; charge Mme la Maire de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

RESTAURATION SCOLAIRE – CONCLUSION D'UN CONTRAT AVEC L'ESAT DE RETIERS – ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la conclusion d'une convention de partenariat avec l'ESAT de Retiers, pour la fourniture et la livraison des repas, en liaison chaude, à destination des élèves du groupe scolaire des Boschoux, entre le 30 août et le 31 décembre 2021.

DÉTERMINATION DES TARIFS PUBLICS RELATIFS AUX SERVICES DE CANTINE, GARDERIE, ACCUEIL DE LOISIRS ET ANIMATION JEUNESSE APPLICABLES À COMPTER DU 2 SEPTEMBRE 2021 – APPROBATION

Lors de sa séance du 29 juillet 2020, le conseil municipal de Saint-Armel avait fixé les tarifs publics applicables aux services aux familles pour l'année scolaire 2020-2021.

Il convient donc, aujourd'hui, de fixer ces tarifs pour l'année scolaire 2021-2022.

Concernant les tarifs relatifs à la restauration scolaire, le recours aux services de l'ESAT de Retiers, précédemment validé, et la mise en application de la loi EGALIM, qui prévoit au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques, justifie une augmentation des tarifs proportionnée au regard des quotients familiaux.

Par ailleurs, la commune a la possibilité de souscrire au dispositif « cantine à 1 € », proposé par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, aux termes duquel les familles de la tranche 1 ne doivent verser que 1 € par repas, le reste à charge étant subventionné par l'Etat, jusqu'à hauteur de 3 €, pour compenser le manque à gagner de la commune.

Les tarifs sont donc proposés comme suit :

Cantine et garderie

Tranches en €	Tarifs repas		Tarifs heure de garderie	
	2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022
<= 549	3,25 €	1 € *	0,92 €	0,92 €
550 à 849	3,60 €	3,40 €	1,02 €	1,02 €
850 à 1129	3,90 €	4,10 €	1,12 €	1,12 €
1130 à 1449	4,22 €	4,65 €	1,23 €	1,23 €
>= 1450	4,43 €	5,20 €	1,35 €	1,35 €
Hors commune	4,43 €	5,20 €	1,35 €	1,35 €

* Dispositif préfectoral «cantine à 1 €».

- Les familles hors commune ne bénéficient pas du système de quotient familial et sont donc assujetties au tarif de la tranche 5.
 - Le tarif proposé pour les adultes, hors personnel communal, est de 6,05 €. Le tarif proposé pour le personnel communal est celui de la tranche 3.
 - Tarif pour un élève non inscrit à la cantine : 8 €
- Les élèves non-inscrits seront accueillis à la cantine. Cependant le fournisseur ne pouvant prendre en compte ces repas imprévus, ces enfants se verront proposer un repas de substitution issu de boîtes de conserves. La préparation de ces repas complémentaires, engendrant un surcoût et une désorganisation du service, justifie la mise en place d'un tarif dissuasif de 8 €.
- Le goûter est fixé à 0,85 € (non soumis aux quotients familiaux).
 - Le tarif proposé pour la garderie est un tarif horaire ; un décomptage au quart d'heure sera toutefois maintenu.
 - Tarif pour dépassement de l'horaire d'accueil en fin de journée : 10 €.

Animation jeunesse

Adhésion annuelle	15,15 €
Adhésion annuelle hors commune	20,20 €

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Tranches en €	Journée		1/2 journée		Repas	
	2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022	2020/2021	2021/2022
<= 549	7,16 €	7,16 €	3,88 €	3,88 €	3,25 €	1 € *
550 à 849	8,87 €	8,87 €	5,24 €	5,24 €	3,65 €	3,40 €
850 à 1129	10,55 €	10,55 €	6,60 €	6,60 €	3,98 €	4,10 €
1130 à 1449	12,16 €	12,16 €	7,94 €	7,94 €	4,22 €	4,65 €
>= 1450	13,10 €	13,10 €	8,65 €	8,65 €	4,43 €	5,20 €
Hors commune	15,26 €	15,26 €	10,83 €	10,85 €	4,43 €	5,20 €

* Dispositif préfectoral «cantine à 1 €».

- Tarif pour dépassement de l'horaire d'accueil, en fin de journée : 10 €.
- Il est proposé que les familles hors commune, qui n'ont pas d'école publique dans leur commune de résidence, puissent bénéficier du système de quotient familial pour les tarifs publics relatifs à la cantine, la garderie, l'ALSH et l'animation jeunesse.
- Par ailleurs, dans un souci d'adaptation par rapport au coût réel des prestations, il est proposé que les tarifs des sorties et autres activités, organisées dans le cadre de l'ALSH et de l'animation jeunesse, s'échelonnent, tous les euros, de 2 à 20 €.
- Les sorties exceptionnelles, pour le CLSH et l'animation jeunesse, sont, quant à elles, votées, en conseil municipal, au cas par cas.

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT – ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la modification du temps de travail d'un agent communal, à compter du 1^{er} septembre 2021 ; modifie le tableau des effectifs en conséquence.

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIÉTÉ DELAIRE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable, sous réserve de la prise en compte des préconisations, à la demande d'autorisation environnementale formulée par la société DELAIRE.

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR OMBRIÈRES – ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL ET DÉLÉGATION À LA MAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide le projet de mise en place d'ombrières sur le parking et le terrain de pétanque qui jouxtent la salle multiculturelle ; autorise Mme la Maire à lancer la procédure de publicité préalable, à la suite de la manifestation d'intérêt spontanée exprimée par Breti Sun Park, et à signer toute pièce se rapportant à cette décision ; valide le principe du versement de la soule de 9 000 €, si l'opérateur Breti Sun Park est retenu.

Ne prend pas part au vote : 1 Pour : 16

INTERCOMMUNALITÉ – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE RENNES MÉTROPOLE

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité désigne Mme Madiot comme représentante titulaire au sein de la C.L.E.C.T. et Mme Maigret comme représentante suppléante.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL PISCINE DE LA CONTERIE – MODIFICATION DES STATUTS – ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la modification des statuts du syndicat intercommunal de la « Piscine de la Conterie » telle que proposée par le comité syndical.

INTERCOMMUNALITÉS – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'UN FORUM DES MÉTIERS INTERCOMMUNAL – DÉLÉGATION À LA MAIRE

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide ce projet et ses modalités de financement ; approuve le contenu de la convention.

RESTAURATION SCOLAIRE CHANGEMENT DU MODE DE GESTION



Des contrôles sanitaires réalisés en 2016 ont établi que la commune devait adapter ses locaux de cuisine pour être aux normes. Un nouveau contrôle a eu lieu fin mai et nous met en demeure de ne plus utiliser la cuisine en l'état pour la préparation des 150 repas quotidiens.

Par ailleurs, depuis plusieurs mois, la Mairie étudie la mise en application de la loi Egalim pour la restauration scolaire à partir du 1^{er} janvier 2022. Actuellement, alors que notre chef est toujours absent, la transition vers cette nouvelle réglementation est très difficile à mettre en œuvre.

L'équipe municipale a envisagé toutes les solutions possibles. Des contacts avec des cuisines centrales ont été pris depuis le début d'année.

Devant l'urgence de la situation, une convention avec l'ESAT de Retiers, se dessine. Les élus et services ont effectué une première visite et ont été séduits tant par la qualité et l'engagement du travail réalisé par les professionnels, que par la vocation sociale de cet établissement.

IMPACTS SUR :



LE FONCTIONNEMENT DES INSCRIPTIONS

Jusqu'à juin 2021, les élèves pouvaient être inscrits la veille pour le lendemain. La préparation des repas par l'ESAT implique de modifier ce fonctionnement. **À partir d'août 2021, les enfants devront être inscrits le mercredi de la semaine précédente au plus tard.**



IMPACT SUR LE COÛT DES REPAS

L'étude de coût de ce nouveau fonctionnement montre une hausse des dépenses en fournitures des repas. Le coût global du repas passe de 6,14 € à 6,66 €. Même sans délocalisation des repas, la loi Egalim aurait impacté les tarifs de la cantine. Il nous semble malgré tout indispensable de continuer à proposer ce service de restauration du midi aux familles. Simultanément, un dispositif d'aide est proposé par la préfecture qui permet à la commune de proposer des repas à 1 € en fonction des ressources des foyers.



FORMATION DES AGENTS

De plus, dans un objectif de progression de nos services et en accord avec les directives des services sanitaires, notre agente Sandra Yeme Bolia est inscrite, pour une actualisation des connaissances, à la formation «L'hygiène alimentaire en production de repas» organisée par le CNFPT en septembre prochain.

**8 euros le repas
pour les élèves non-inscrits**



La préparation des repas pour les élèves non-inscrits désorganise la cuisine. Il est donc conseillé de mettre en place une tarification dissuasive comme le font les communes de Janzé et Retiers. Ce tarif est fixé à 8 €. Ainsi, à Saint-Armel, le tarif dissuasif pour retard à la garderie a vraiment permis une amélioration du respect des horaires des agents et au final ce tarif est peu appliqué. Les élèves non-inscrits seront donc toujours accueillis par la cantine, mais l'ESAT ne pouvant préparer ces repas imprévus, ces enfants se verront proposer un repas-type en boîtes stockés à la cantine (betteraves/raviolis/compte).

Le goûter est fixé à 0,85 € (non soumis aux quotients familiaux).

TARIFICATION SOCIALE

La cantine scolaire est à la fois un service public indispensable aux familles, notamment lorsque les parents exercent des activités professionnelles éloignées du domicile, mais également un espace privilégié d'apprentissage pour les enfants.

Elle permet à tous les élèves de « bien manger » et elle contribue à leur permettre d'intégrer les règles de base du « vivre ensemble ». Or, les enfants issus des familles défavorisées seraient deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine.

Si les grandes villes ont les ressources pour organiser une tarification sociale, c'est plus difficile pour les petites. C'est pourquoi l'État leur apporte un financement spécifique. La mise en place d'une tarification sociale des cantines, c'est donner à chaque enfant les moyens de la réussite.

À Saint-Armel, il existe déjà une tarification sociale pour la restauration scolaire. Par ailleurs la préfecture met en place un dispositif cantine à 1 €. Pour tout repas facturé 1 € maximum, la préfecture

nous reversera 3 €.

Il semble intéressant d'en faire bénéficier les familles les plus en difficultés pour deux raisons : les soutenir, et limiter les impayés pour la commune.

Par ailleurs le tarif à 1 € est intéressant mais présente l'inconvénient de créer un vrai écart tarifaire avec ceux qui n'en bénéficient pas si on l'applique sans discernement. Cela peut aussi dévaloriser la valeur du repas et de l'encadrement fournis par la collectivité. C'est pourquoi, sa mise en place doit se limiter aux plus défavorisés. Le gain pour la commune qui encaissera 4 € pour un repas facturable à 3,77 € pour la tranche 1, va être mis au profit de la tranche 2 pour baisser leur participation et ainsi réduire l'écart entre les deux tranches.

C'est dans cette logique que le 1^{er} juillet dernier, le Conseil Municipal a adopté les nouveaux tarifs (voir page 6) : on constate que pour toutes les tranches, la Commune apporte son soutien financier au repas des enfants.

Les actualités

DU PÉRISCOLAIRE

Espace devoirs

La Mairie propose aux enfants scolarisés en élémentaire un accompagnement pour leurs devoirs. Il est assuré par des bénévoles les lundis, mardis et jeudis de 17h à 18h.

Pour devenir bénévole, il n'y a pas besoin d'avoir des compétences particulières. L'important est d'avoir la volonté d'aider les enfants à faire leurs devoirs. Sans l'aide de bénévoles, nous ne pourrions proposer ce service aux enfants.

C'est pourquoi, nous vous sollicitons pour intervenir ou mettre en contact avec Sonia Benureau (02.99.62.93.84 ou jeunesse@saint-armel-35.fr) des personnes de votre connaissance qui pour-



raient être disponibles, même pour quelques séances dans l'année. Nous vous remercions par avance.

Z'anim's du soir

Dès la rentrée de septembre, les activités proposées dans le cadre de l'accueil périscolaire aux élèves scolarisés en élémentaires auront lieu les lundi et jeudi de 17h à 17h45. Une programmation sera disponible dès la rentrée de septembre sur le Portail Parents. N'hésitez pas à faire part de vos idées auprès de Maxime et Sonia dès la rentrée.

DU CLUB DES JEUNES

Le service propose aux élèves scolarisés en CM1 et CM2 des animations spécifiques les mercredis de 9h à 12h ou une fois tous les 15 jours. Cette matinée est facturée de la même manière qu'une demi-journée au centre de loisirs, selon les quotients familiaux des familles.

Contact :

Sonia Benureau
02 99 62 93 84 ou 06 83 74 33 65
jeunesse@saint-armel-35.fr

DU PÉDIBUS

Et si on allait ensemble à pied à l'école ?

Déjà, huit familles ont répondu positivement pour la mise en place du pédibus.

Un trajet test a été effectué sur le quartier sud des Nouettes et sur le quartier nord des Boschoux. Il sera matérialisé avec l'aide du service technique.

Le pédibus peut se mettre en place facilement pour le trajet du matin.

N'hésitez pas à contacter la Mairie pour rejoindre le groupe de bénévoles. Une participation une fois par semaine est suffisante.



Le pédibus, qu'est-ce que c'est ?

Un pédibus est un système de ramassage scolaire pédestre, organisé et effectué par les parents d'élèves et autres, qui se relaient pour accompagner un groupe d'enfants à l'école. Il fonctionne comme un autobus avec des circuits, des arrêts et des horaires de passage. Des adultes accompagnateurs ouvrent et ferment le convoi afin de veiller au bon déroulement du déplacement et de s'assurer que les enfants marchent en file 2 par 2, en restant toujours sur les trottoirs.

L'enfant est pris en charge par l'adulte accompagnateur lorsqu'il prend le pédibus à un arrêt sur la ligne. Ce dernier s'engage à accompagner les enfants dans la bienveillance et le respect des règles de sécurité.

Les avantages

Plus de sécurité. Le pédibus permet l'apprentissage des règles de circulation et répond aux problèmes d'insécurité aux abords des écoles, en réduisant le trafic automobile et le stationnement anarchique.

Moins de pollution. Le pédibus réduit les nuisances liées à l'utilisation de la voiture. De plus, les enfants prennent l'habitude dès leur plus jeune âge de se déplacer autrement qu'en voiture pour des trajets courts.

Une pratique favorable à la santé. Le pédibus permet aux enfants de faire de l'exercice tous les jours.

Une démarche solidaire. Le pédibus crée du lien social au travers d'une démarche solidaire entre les familles...

CONCOURS DE FLEURISSEMENT 100 % DE GAGNANTS



Le concours proposé comportait deux catégories composées de 3 lots chacune. Au final, seuls 4 participants se sont inscrits.

Voici les résultats :

Catégorie Maison avec jardin visible de la rue

1^{er} prix : bon d'achat 100 € donné par Terra City à Saint Armel attribué à Madame Gélébart Marie-Paule, 1 allée de la Nouette

2^{ème} prix : bon d'achat 50 € donné par Hyper U Châteaugiron attribué à Madame Cristina Gorgan, 7 rue Paul Fort

3^{ème} prix : bon d'achat 15 € donné par Lysadis à Châteaugiron attribué à Madame Angélique Clermontet, 3 rue René Guy Cadou

Catégorie balcon, terrasse, mur, immeuble collectif

1^{er} prix : bon d'achat 100 € donné par Terra City à Saint-Armel attribué à Monsieur Jean-Yves Rolland, 25 rue des rosiers

2^{ème} prix : bon d'achat 50 € donné par Hyper U Châteaugiron non attribué. Il servira à la commune pour garnir ses parterres.

3^{ème} prix : bon d'achat 15 € donné par Lysadis à Châteaugiron non attribué. Il servira à la commune pour garnir ses parterres.

ANTI-GASPI

REPRISE DES ATELIERS

L'année dernière, les élu(e)s ont initié des ateliers anti-gaspi stoppés à cause de la situation sanitaire.

Deux ateliers s'étaient tenus : l'un sur la fabrication de la lessive au naturel et un autre sur la production de graines.

Comme évoqué dans les différents Échos de Saint-Armel, vous pouvez proposer des thèmes pour que nous puissions les mettre en œuvre avec vous.

Atelier la Magie de faire ses graines

Sous l'impulsion des grainothèques de Saint-Armel et de Nouvoitou, l'Association des Petits Pas Pour l'homme organise deux séances-ateliers intitulées «La Magie de faire ses graines» programmés le **11 septembre de 14h à 17h, salle du conseil municipal** et le **25 septembre de 14h à 17h à Nouvoitou**. Ces ateliers seront animés par Mikael Hardy de Perma g'Rennes (<http://permagrennes.fr>).

L'objectif consiste en une formation théorique sur la reproduction

des semences de plantes potagères, aromatiques et ornementales, et transmettre le savoir-faire et les clés de l'autonomie vivrière.

L'inscription est de 5 € pour les adhérents de l'association «Des Petits Pas pour l'Homme» (adhésion 5 €) et de 10 € pour les non adhérents. Des sachets de graines seront offerts à l'issue de la formation (durée d'environ 3h). Ces ateliers sont organisés avec 15 personnes maximum par atelier.

En attendant la rentrée, vous pouvez déjà déposer ou prendre des semences dans le meuble à graines à la Mairie de Saint-Armel et à la médiathèque Pré en Bulles de Nouvoitou aux heures d'ouverture.

Renseignements et inscriptions : contact@dpph.fr - 06.73.15.35.40

Inscriptions en Mairie : accueil.mairie@saint-armel-35.fr

ou au 02 99 62 71 58.

Atelier un nichoir dans mon jardin

Yves Brand'Honneur, ébéniste armélien, propose d'animer un atelier de création de nichoirs en bois d'acacia à installer dans vos jardins.

Cet atelier aura lieu le **samedi 30 octobre 2021 de 14h à 17h au 2 allée de la Nouette à Saint-Armel.**

Une participation de 12 € sera demandée pour couvrir les achats de bois et de vis. L'atelier est accessible aux enfants accompagnés d'un parent. La limitation du nombre de personnes est de 15.

Inscriptions en Mairie avant le 22 octobre : accueil.mairie@saint-armel-35.fr ou au 02 99 62 71 58.



Des nichoirs, pour quoi faire ?

Les oiseaux de nos jardins ont besoin de notre aide et l'installation de nichoirs sur nos propriétés n'a rien d'anecdotique !

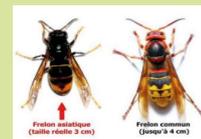
Les nichoirs constituent des gîtes de substitution où chaque oiseau peut construire et aménager son nid à sa convenance, avec les matériaux de son choix, selon la technique qui lui est propre. Ils compensent donc en partie la disparition des cavités naturelles et permettent de maintenir la population de nos oiseaux cavernicoles (nichant dans des cavités).

En fabriquant et en installant des nichoirs, vous pourrez attirer de nombreux oiseaux, très utiles, par leur consommation d'insectes, dans un verger, un jardin ou un parc ! Créer chez soi un Refuge LPO est également un acte simple de protection de la nature au quotidien. Enfin, une chance unique s'offre à nous de contempler sur le pas de notre porte le spectacle magnifique de la nature !

FRELONS ASIATIQUES

COMMENT FAIRE ?

Le partenariat signé en 2020 avec la FGDON 35 (Fédération des groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille-et-Vilaine) permet de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'enlèvement de nids de frelons asiatiques.



La procédure est la suivante : si un habitant de Saint-Armel détecte un nid de frelons asiatiques chez lui, il appelle la Mairie qui contactera un prestataire partenaire pour lui indiquer les coordonnées de l'habitant et la localisation du nid. Le prestataire partenaire prend contact avec l'habitant pour s'assurer que l'insecte est bien un frelon asiatique. Après son intervention, la facture sera transmise à la Mairie.

■ ■ ■ Cadre de vie

DIAGNOSTIC EAU

PLAN D' ACTIONS EN SEPTEMBRE 2021 !



Suite aux contrôles des débits d'eau sur les points d'eau des différents équipements de la commune de Saint-Armel, les mesures ont été communiquées à Elisabeth JODIN de la Collectivité d'Eau du Bassin Rennais. L'étude de ces mesures va être effectuée cet été et le plan d'actions sera communiqué en septembre 2021.

INITIATIVE CITOYENNE RESTAURATION DES COURS D'EAU



Nos voisins de Nouvoitou et de Domloup (association Eau Fil de l'Yaigne) avec l'appui technique de techniciens spécialisés «Eau», du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche, participent bénévolement à la restauration de l'Yaigne affluent de la Seiche en créant des déflecteurs naturels qui ont pour but de dynamiser les cours d'eau permettant ainsi une meilleure oxygénation de l'eau.

Si des Arméliennes et Arméliens souhaitent échanger sur le sujet pour, par exemple, initier un travail sur le Prunelay, nous pourrions faire venir un technicien du SIBVS dans le cadre des jeudis de l'Arzhel.

Merci de bien vouloir adresser un message à la Mairie :

accueil.mairie@saint-armel-35.fr ou au 02 99 62 71 58

Commune de Nouvoitou – 12 juin 2021



Eau Fil de l'Yaigne – 11 Septembre 2021 - Domloup

Projet porté par l'association en continuité des travaux de l'année dernière



10 déflecteurs prévus

Un grand nombre de bénévoles mobilisés



ESPACES VERTS

RÉUNION PUBLIQUE JEUDI 30 SEPTEMBRE

Le jeudi 30 septembre 2021 à 20h à l'Espace Arzhel se tiendra une réunion publique citoyenne sur l'action municipale.

Un des objectifs de cette réunion est de comprendre ensemble les problématiques écologiques et les contraintes financières auxquelles est exposé Saint-Armel et de formuler des propositions pour concourir à des solutions collectives sur nos espaces communaux.

Des échanges participatifs seront proposés, notamment sur la gestion différenciée des espaces verts.

INCIVILITÉS

CONSOMMATION D'ALCOOL SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le lundi 5 juillet dernier, voici à quoi ressemblait l'entrée de l'école. Ceci est inacceptable d'un point de vue de vivre ensemble ! Des mesures sont à l'étude par la Municipalité pour éradiquer ce genre de problèmes. Les agents techniques en travaillant sur ce genre d'incivilités ne travaillent pas sur d'autres sujets. Est-ce que nous voulons collectivement qu'une partie de nos impôts servent à payer le temps des agents pour ce genre d'incivilités ?



Voici un rappel des textes sur la consommation d'alcool (Service publique) :

«L'ivresse manifeste dans un lieu public (dans la rue, un parc...) est interdite. Il n'y a pas de taux d'alcoolémie défini pour définir une telle ivresse. L'état d'ivresse est apprécié par les forces de l'ordre selon la situation. Les forces de l'ordre sont autorisées à placer une personne en état d'ivresse en cellule de dégrisement. Ce placement dure le temps nécessaire pour que les effets de l'alcool se dissipent (6 heures en général, mais cette durée est laissée à l'appréciation des policiers). La personne arrêtée en état d'ivresse sur la voie publique risque une contravention qui peut atteindre 150 €. La personne sera jugée par le tribunal de police. En cas d'hospitalisation (pour cause de coma éthylique, par exemple), la convocation et l'audition auront lieu ultérieurement.

URBANISME DÉMARCHES RÉGLEMENTAIRES

Vous souhaitez construire votre maison individuelle, construire un garage, un abri de jardin, poser une clôture, agrandir votre maison ? Une autorisation d'urbanisme est un document administratif obligatoire autorisant toute personne physique ou moral à construire. Toute autorisation d'urbanisme doit respecter le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document définit un ensemble de règles et de prescriptions. Il détermine l'occupation des sols, en les répartissant par zone, et leur attribue des destinations spécifiques : zones constructibles ou zones naturelles, agricoles, industrielles...

Permis de construire

Il est demandé lors de la construction d'une maison ou lorsque le projet créé est soit une construction nouvelle supérieure à 20 m², soit une extension d'un bâtiment existant. Attention : le recours à un architecte est obligatoire pour les projets de construction dépassant le seuil de 150 m².

Permis modificatif

Le titulaire d'un permis de construire ou d'aménager en cours de validité a la possibilité d'apporter des modifications à son permis. La modification d'un permis peut être demandée pour modifier :

- l'aspect extérieur d'une construction (fenêtre, portail, porte...);
- la réduction ou l'augmentation de la surface de plancher ou de l'emprise au sol (inférieure à 20m² ou supérieure à 20m²);
- le changement de destination d'une partie

des locaux.

Attention : si les modifications sont plus importantes, par exemple changement d'implantation ou de volume d'un projet, un nouveau permis de construire est exigé.

Déclaration préalable

Elle est obligatoire pour les travaux dont :

- création d'une surface de plancher ou emprise au sol comprise entre 5m² et 20m² et extension entre 5 et 20m².
- mur dont hauteur à 1,80 mètres
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction
- travaux de ravalement
- Division foncière
- Changement de destination des locaux
- Piscine. Bassin jusqu'à 10 m² : il n'est pas nécessaire de demander une autorisation sauf si la piscine est située en zone protégée (périmètre d'un site patrimonial, abords d'un monument historique, secteur sauvegardé,

site classé ou en instance de classement).

Bassin de plus de 10 m² et jusqu'à 100 m² : une déclaration préalable est obligatoire.

Permis de démolir

Un permis de démolir est utilisé pour les projets de démolition totale ou partielle d'une construction.

Permis d'aménager

Il est concerné par plusieurs types de travaux tels que :

- réalisation d'opération d'affouillements et exhaussements du sol d'une profondeur ou hauteur de plus de 2m² et qui porte une superficie supérieure ou égale à 20 000 m².
- réalisation d'opérations de lotissement non soumis à déclaration préalable
- division foncière : si le projet est situé dans une zone de périmètre monument historique.

Le coefficient de végétalisation

Le coefficient de végétalisation est le rapport entre la surface éco-aménagée et la surface totale du terrain considéré.

Comment atteindre le coefficient de végétalisation qui correspond à ma parcelle ?

- Limiter la surface d'imperméabilisation de mon espace de stationnement (éviter de goudronner)

- Privilégier une terrasse en bois sur plots et végétaliser ma toiture terrasse (non accessible)

Je gagne des bonus (jusqu'à 7%) :

- Conserver la haie végétale en limite de mon terrain (2%) ou la remplacer (1%) et conserver (2%) ou planter (1%) un ou deux arbres sur mon terrain (ombre en été, fraîcheur sur la façade)

Calcul du coefficient de végétalisation :

<https://vegeteaux.sig.rennesmetropole.fr/>



Exemples de travaux	Déclaration préalable	Permis de construire
Construction d'une maison		✓
Construction nouvelle		
- Surface de plancher ou emprise au sol ≥ 20m ²		✓
- Surface de plancher ou emprise au sol ≤ 20m ²	✓	
Clôture	✓	
Extension (selon surface)	✓	✓
Travaux de façade (ravalement, peinture de fenêtre et volet, changement de menuiseries, création ou modification d'une porte, d'une fenêtre, d'une fenêtre de toit)	✓	
Panneau photovoltaïque	✓	



SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2021

WORLD CLEANUP DAY : JOURNÉE MONDIALE DU NETTOYAGE DE NOTRE PLANÈTE



Les déchets sauvages font partie de notre quotidien. Il s'agit d'un véritable fléau environnemental avec des répercussions négatives sur la qualité des milieux (eaux, air, sols) et la biodiversité. C'est aussi un fléau économique au regard des coûts engendrés pour la collectivité pour leur élimination.

Cet événement s'inscrit dans une grande mobilisation citoyenne et environnementale ! Partout dans le monde, des millions de citoyens s'engageront, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur à ce jour, à nettoyer la planète. Plus de 180 pays sont impliqués. En France, de nombreux points de rendez-vous pour débarrasser le territoire des décharges sauvages et des débris qui jonchent nos rues seront mis en place. Le site <http://www.worldcleanupday.fr> recense l'ensemble des opérations de nettoyage des espaces publics prévus à travers le pays.

Saint-Armel souhaite répondre à l'appel de l'association World Cleanup Day France qui recense chaque année les actions de nettoyage des espaces publics par les habitants.

Comme au printemps dernier, les élu(e)s invitent tous les volontaires à venir participer à une matinée de nettoyage le **samedi 18 Septembre à 10h, départ devant la Mairie**. C'est aussi une occasion de rencontrer ses concitoyens tout en prenant conscience des conséquences de nos modes de vie sur la production de déchets.

Il est proposé de parcourir, par petits groupes, différents quartiers de la ville pour une grande opération de nettoyage des rues, parkings et jardins publics. L'opération prendra fin vers 12h. Chacun est bien sûr libre du temps accordé.

Côté pratique : chaussures et vêtements adaptés sans oublier des gants et un masque. Du matériel sera mis à disposition. Les sacs seront fournis. Accès enfants : oui mais bien protégés (chaussures et vêtements fermés, gants, masque) et accompagnés d'un adulte si moins de 15 ans. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Mairie au 02 99 62 71 58 - Email : accueil.mairie@saint-armel-35.fr



Cette année encore, Saint-Armel participe aux côtés de 14 autres communes, au Grand Défi Énergie et Eau 2021 qui se déroulera du 29 novembre au 12 décembre 2021.

Pour rappel, l'année dernière pour sa première participation à ce défi d'Ille-et-Vilaine nous avons été valeureux : 2 places pour Saint-Armel sur des podiums : la Boulangerie Martin a remporté le défi des commerçants et au niveau de l'économie d'eau, les habitants ont pris la 3^{ème} place (sur 15) du classement !

En septembre, nous allons constituer notre équipe : bâtiments communaux, commerces et habitants !

Nous avons déjà 2 commerçants qui ont accepté de participer à nouveau au Grand Défi (Les Halles de Saint-Armel et la Boulangerie Martin). Nous allons inscrire un bâtiment communal (certainement l'école pour pouvoir faire par-

ticiper les enfants) et il nous faut au moins 10 foyers.

Pour les habitants, les inscriptions ouvriront début septembre jusqu'à fin octobre sur : www.alec-rennes.org/gdee (en construction). Au moins 10 foyers doivent rejoindre notre équipe. A noter : ces foyers doivent être équipés en compteurs Linky et nous vous aiderons pour la logistique informatique (connexion, création de comptes). Lors du Forum des Associations en septembre, nous aurons un stand élus pour échanger avec vous et recueillir vos inscriptions. Nous comptons sur vous pour relever le défi !

Grand Défi Énergie et Eau, où trouver les infos ? Sur la page de notre site internet (en construction), sur le groupe Facebook, Le Grand Défi Énergie 2021 pour échanger et partager des informations, sur Instagram et Twitter.

COLLECTE DE DÉCHETS DANGEREUX

Rennes Métropole organise **samedi 4 septembre de 9h à 13h** aux services techniques, rue Noël du Fail, **une collecte de déchets dangereux** : piles, batteries, peintures, solvants, produits de jardin, acides, bases, produits d'entretien, tubes néons, radiographies, huiles de vidange, huiles de friture, bombes aérosols pleines...

A noter : les déchets dangereux sont collectés par un fourgon adapté. Les déchets explosifs, radioactifs, et l'amiante-ciment ne sont pas collectés.

Une benne pour les encombrants sera également mise à disposition.

Un doute, une question :

0 800 01 14 31

www.dechets.rennesmetropole.fr

INTERCOMMUNALITÉ NOS DÉCHETS EN 2030



**NOS DÉCHETS
EN 2030**

**PARTICIPEZ
À LA GRANDE COLLECTE
DES IDÉES**

sur fabriquecitoyenne.rennes.fr

> du 21 juin au 21 novembre 2021

* La Fabrique Citoyenne METROPOLE RENNES

Rennes Métropole construit en ce moment sa Stratégie Déchets pour les années à venir. Un comité mixte sera mis en place pour lancer une concertation sur ce sujet. Il sera composé d'élus, de représentants d'associations et de citoyens tirés au sort. Pour y participer directement, une consultation numérique est disponible sur le site de la Fabrique Citoyenne de Rennes :

<https://fabriquecitoyenne.rennes.fr/consultation/nos-déchets-en-2030/présentation/présentation>



Vie sociale ■■■

CLIC ALLIÂGES THÉÂTRE - 11 OCTOBRE «J'HABITE MON TEMPS»

Le Clic Alliâges, en partenariat avec la commune de Vern-sur-Seiche et Soliha organise, le **lundi 11 octobre après-midi, salle des Fêtes de La Chalotais à Vern-Sur-Seiche, une représentation théâtrale sur la thématique du logement.**

Cette pièce originale intitulée «j'habite mon temps... et alors !», crée par la compagnie Quidam théâtre, abordera, de manière ludique et amusante, les problématiques liées à l'adaptation du logement, les aides et services permettant de favoriser le maintien à domicile, et apportera un éclairage sur les types de résidences existants lorsque le maintien à domicile n'est plus envisageable.

La représentation de la pièce sera complétée par un temps d'échange et de débat avec des professionnels de l'action sociale et du bâti intervenant directement au cœur de ces thématiques.

Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles.



J'habite mon temps... et alors ?
Je vieillis... et mon logement ?

DES INFOS, DES QUESTIONS, DES RÉPONSES...

TRÉSOR COMMUN À SAINT-ARMEL ET NOUVOITOU

Deux temps forts :

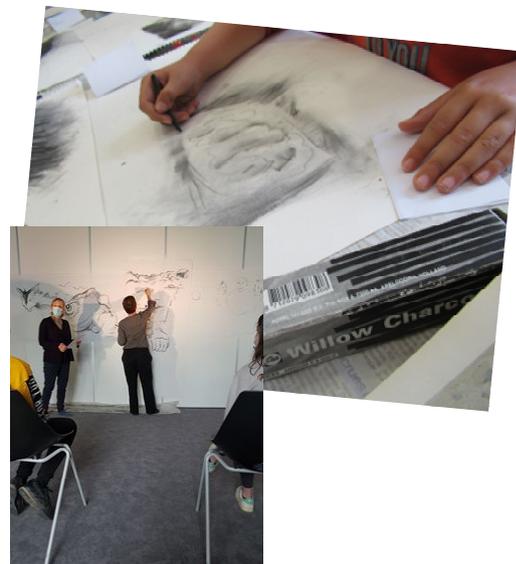
- mercredi 22 septembre : pour les CLSH des deux communes et l'EHPAD de Nouvoitou

- samedi 25 septembre : tout public sur les trois lieux de l'exposition.

Le projet est porté par deux artistes, Catherine Macé, auteure, et Corinne Mazet, plasticienne, qui vont à la rencontre des habitants pour trouver de nouvelles pistes, trouver de nouvelles idées, changer de représentations pour produire de nouveaux récits. Les valeurs de Saint-Armel : le « vivre ensemble » et la « biodiversité » se partagent dans ce projet. Cette réflexion commune prend la forme de rencontres artistiques et citoyennes.

Dessin, écriture, lecture, discussion, enregistrements sonores ... Autant d'échanges qui ont ponctué leurs trois moments de résidence (mars, mai et juin) à Nouvoitou et à Saint-Armel où elles ont rencontré tour à tour enfants, adultes, anciens, associations, artisans, agriculteurs...

Cette initiative d'envergure ne s'arrête pas là ! Une exposition est prévue sur les territoires de Nouvoitou et Saint-Armel du 20 sep-



tembre au 2 octobre 2021. Cette exposition s'intitulant « Ici, il n'y a rien d'autre à faire que d'être là. » mettra en avant le travail réalisé sur le territoire avec les habitant(e)s : écrits, dessins, peintures, traces sonores. « Trésor Commun », c'est une rencontre sur le territoire, dans le cadre de la résidence mission soutenue par Rennes Métropole et le Conseil Départemental 35. Elles font également escale à Acigné en 2021-2022. Un projet à suivre !

En savoir plus :

<https://tresor-commun.webnode.fr/>

<https://www.nouvoitou.fr/>



FÊTE DE LA SCIENCE FAIT ESCALE À SAINT-ARMEL

La Fête de la science est un évènement annuel francophone de culture scientifique qui se déroule sur une dizaine de jours, en octobre pour la France métropolitaine et en novembre pour l'Outre-mer et l'international. Elle aura lieu du 1^{er} au 11 octobre.

Plusieurs interventions sont prévues à Saint-Armel :

- Jeudi 7 octobre à 20h30 : conférence "smartphone, je t'aime moi non plus", tout public, dans le cadre des jeudis de l'Arzhel.

Ce même jour, M. Angelini (Ingénieur en informatique, retraité de l'Université de Rennes 1) interviendra à l'école. Il mènera une conférence autour des réseaux sociaux pour les CM2.

- Vendredi 8 octobre : atelier avec les CE2 de l'école sur le fonctionnement du cerveau, avec Manon Auffret, Pharmacien et chercheur (post-doctorante).

Retour sur la répétition publique de "La méthode Fowley"

Catherine Macé et Pierre Bonnaud sont venus en résidence à Saint-Armel les 14 et 15 juin derniers dans le cadre d'une convention de mise à disposition de salles

En échange, Catherine et Pierre ont proposé une répétition publique de leur spectacle "La méthode Fowley" le 15 juin à 17h à l'Arzhel devant une trentaine de personnes qui ont apprécié l'humour déjanté du duo.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LE COUP DE CŒUR DU MOIS

Adam Chapman, architecte de 41 ans, est dévasté quand on lui apprend que sa femme Claire vient d'être sauvagement assassinée. En quelques secondes la vie d'Adam vole en éclats. Mais ce qui pourrait être une fin n'est qu'un début...

Classé thriller, ce roman nous amène bien plus loin que le suspense qui nous tient en haleine tout au long du livre. Un final tout à fait imprévisible nous conduit à la réflexion sur un sujet de société américain et nous pousse à méditer un long moment une fois le livre refermé.

Valentin Musso, frère de Guillaume, s'inscrit dans un tout autre registre que celui de son frère. Ses livres, la plupart du temps des romans à suspense, abordent des thèmes à connotation historique, sociologique, psychologique... («Les cendres froides», «Le murmure de l'ogre», «Qu'à jamais j'oublie»...)

Un autre jour de Valentin Musso



Anne Limbach

Un week-end musical pour tous



CONCERTS PLEIN-AIR

En cette rentrée 2021, les «**Hangars de Saint-Armel**» se mettent au diapason pour un événement unique ! C'est l'occasion de découvrir deux programmations, au plus proche de chez vous.

Samedi 4 septembre à 18h au 22 rue du Val, place à la jeunesse avec mOna et ses musiciens.

Samedi 4 septembre 2021

18h – 22 rue du Val, Saint-Armel – Prix libre

mOna

Phénomène musical unique en Bretagne. La maturité de ce jeune groupe étonne le public à chacune de leur prestation. Le répertoire est constitué de reprises de chansons françaises ou anglo-saxonnes du moment, de réadaptations voire même de compositions. Le trio classique basse/guitare/batterie soutient efficacement la chanteuse/pianiste.

Dimanche 5 septembre à 15h, au 2 allée de la Nouette, trois formations vous attendent, Vino Cantor, Fanny & Raoul et Transatlanticks, pour une après-midi conviviale.

La buvette sera assurée par l'asso de soutien à Madagascar Fihavanana Breizh Mada.



Dimanche 5 septembre 2021

15 h – Ferme de la Nouette, Saint-Armel

Sur réservation avant le 1^{er} septembre par mail à catherine.delalande@wanadoo.fr ou par téléphone au 06 11 30 60 28

12 € – 10 € pour les habitant(e)s de Saint-Armel. Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans. Buvette sur place.



Vino Cantor

Quatuor vocal au répertoire gouleyant, qui se met en quatre pour chanter le plaisir du vin et de la bonne chère, à travers des textes et chansons du Moyen Âge à nos jours...

Christine Michenaud, soprano - Suzanne Héleine, alto - Jean-Pierre Morin, ténor - Stéphane Méric, basse

Fanny & Raoul

Musique vagabonde

Un parcours musical dans les genres et dans les époques qui enchaîne slows italiens, mélodies rappelant l'univers des films à la « Jacques Tati », musiques aux consonances « musette » ou encore aux accents balkaniques. Et bien sûr l'orgue de barbarie, instrument mécanique qui interpelle et fascine... accompagné d'un violon qui avec simplicité et talent s'articule autour de l'orgue.

Eric Raoul Goellaen : accordéon et orgue de barbarie Stéphanie Duvivier : violon



Transatlanticks

Transatlanticks débarque avec de belles harmonies vocales, un violon irlandais, un banjo ténor et une six cordes à répétition, armes de prédilection des folksingers. En toute simplicité, ballades américaines et folk-songs irlandaises se répondent avec une redoutable précision et Transatlanticks vous guide même sur les traces de Joan Baez, Bob Dylan et la mythique protest song. Singulier duo, Soazig Hamelin et Simon McDonnell visent avant tout à créer leur propre son riche en traversées de l'Irlande au nouveau monde.

En août, septembre & octobre 2021
PARTEZ À LA DÉCOUVERTE DE LA BIO !

CINÉ-DÉBATS
2 SEPTEMBRE

UN ÉVÉNEMENT LABELLISÉ « VOYAGE EN TERRE BIO »

VILLE DE SAINT-ARMEL

Espace ARZHEL
20h

La France, et plus précisément Rennes, accueillera le Congrès Mondial de l'Agriculture Biologique du 6 au 10 septembre 2021. C'est un événement international destiné aux professionnels qui s'accompagne de manifestations destinées au grand public rassemblées sous la bannière Voyage en Terre Bio.

À Saint-Armel, il y aura une animation au marché du 4 septembre et nous proposons un ciné débats, le jeudi 2 Septembre à l'Arzhel. Dissusion du film "Les Moissons du Futur" de Marie-Monique Robin.

LES MOISSONS DU FUTUR

Après Le monde selon Monsanto et Notre poison quotidien, Marie-Monique Robin présente le dernier volet de sa trilogie sur l'agro-écologie. Une enquête optimiste sur les solutions à la crise alimentaire qui touche la planète, pour peu que l'on change de paradigme agricole et que l'on repense l'organisation et la gestion de la chaîne alimentaire.

Fête de champ à l'Arzhel
exposition moissons paysannes

www.voyageenterrebio.org

Voyage en Terre Bio est une association portée par : INRAE, FCB, MARD, MCB, avec le soutien de : Bretagne Agricole, CIB, MDR, Rennes Métropole

RÉUNION CITOYENNE
sur
l'ACTION MUNICIPALE

RÉUNION PUBLIQUE

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021
20H - ESPACE ARZHEL

1/ Présentation des projets municipaux

2/ Temps participatifs :

- Vivre ensemble – mobilité et déchets
- Jeunesse et Finances : lancement du budget participatif
- Gestion différenciée des Espaces Verts

VILLE DE SAINT-ARMEL

Un peu d'histoire

Fouette, cocher, fouette !

L'histoire de la signalétique routière en France va de pair avec celle du réseau routier. Et l'essor de ce réseau est lui-même directement lié aux principaux moyens de locomotion selon les époques.

Une circulaire aux Préfets du 5 avril 1833 émanant de Legrand, Directeur des Ponts et Chaussées et Mines, préconisait d'installer des

panneaux indicateurs sur le bord des routes. Il n'existait alors que des bornes royales mises en place sous Louis XV à partir de 1745. Plus tard, en 1836 sous Louis-Philippe, une loi classe les routes et chemins.

Grâce à cette disposition, la France possède alors le meilleur réseau secondaire d'Europe (au XIX^{ème} siècle). Le 8 août 1846, un certain Charles-Henri Bouillant dépose un brevet intitulé « Genre de plaques d'inscription en relief ». Apparaissent ainsi les plaques directionnelles dites "de cocher"

Tous ces indicateurs et poteaux en fonte sortaient initialement de la fonderie parisienne Bouillant, située boulevard Richard-Lenoir. Les plaques devaient être installées à 2,50 m du sol de façon à être vues et lues par un cavalier, un cocher ou un postillon.

Pour elles, les routes impériales n'ont ni mystère ni secret, elles les ont côtoyées. Ces signalétiques de position et de direction font partie des plus anciennes. Elles relèvent du patrimoine. Si, au départ, elles appartenaient aux communes et aux départements,



aujourd'hui, c'est un peu différent. Soit elles sont la propriété des communes, soit elles sont celle de particuliers...

Bien évidemment, le temps les a endommagées. Traces de rouilles, poussières, couches de peinture et ce n'est pas aller traire les poules que de rénover ces traces de l'histoire car le travail à réaliser est considérable.

Ces plaques de cocher se font rares en Bretagne. En Ille-et-Vilaine par exemple, on en inventorie moins d'une vingtaine à ce jour, mais les traqueurs de cette signalétique sont de plus en plus nombreux.

Saint-Armel en héberge encore une (plus peut-être ?) que l'on aperçoit sur les photos.

A l'époque, rater le coche contraignait sans doute à prendre le train d'onze heures. Mais il y a belle lurette que cette plaque du village n'a

pas vu passer une diligence ou un carrosse à bride abattue. Est-ce la faute à la directive parue au milieu du XIX^{ème} siècle qui imposait une place officielle pour garer le carrosse ou la diligence.

"Sans un arrêt de diligence dûment répertorié le cocher qui ferait stationner son véhicule sur la voie publique encourrait la confiscation de celui-ci et une amende de 100 Frs"

Mais cette hypothèse est peut-être à côté de la plaque...

Patrick Lorre, Armélien



Marché Alimentaire

Rendez-vous mensuel

Dimanche 5 septembre
de 9h à 13h, place de l'Église

SAINT-ARMEL

Animations avec :
«Le P'tits grain» et
«Voyage en terre bio»



Sur vos agendas :
Les prochains marchés auront
lieu les dimanches 3 octobre,
7 novembre et 5 décembre.



Trésor Commun

Cartographie sensible



en Bretagne



DELAIRE FERS ET MÉTAUX

www.delaire-recuperation.com

Cesson-Sévigné
02.99.26.16.61

Saint-Armel
02.99.62.78.20

ENT. MONNIER

TP - LOCATION - ASSAINISSEMENT

Tél. 06 14 53 05 76

1, rue Charlie Chaplin - 35230 ST-ARMEL

RCS Rennes : 318 813 888

VERN-SUR-SEICHE
Place de la Mairie - Centre commercial
Tél. 02 99 55 76 59

La Lavandière DES LICES

PRESSING
BLANCHISSERIE
AMEUBLEMENT

Travail soigné

NOUS SOMMES
AUSSI À JANZE
ET À RENNES -
Blanchisserie à ST-ARMEL

ARL *Mickaël Briand*

DÉCORATION
D'INTÉRIEUR

06 18 91 74 90

PAYSAGISTE

EURL **PESTEL**
David

Tous Aménagements Extérieurs

ST-ARMEL ☎ 02 99 00 45 39
www.pestel-paysagiste.fr • pestelpaysage@gmail.com

Créer et Embellir votre Jardin...

FRANCK NIVOLLE

PLOMBIER CHAUFFAGISTE

DEPANNAGE INSTALLATION RENOVATION

contact@franck-nivolle.com 02 99 04 18 88

35230 SAINT-ARMEL www.franck-nivolle.com

terracity.fr

Entreprise de paysage à Saint-Armel
Jardins - Terrasses - Clôtures - Piscines - Spa - Dessins - Plans 3D

contact@terracity.fr 02 99 22 24 14

www.terracity.fr

LANOË

TRANSPORTS // STOCKAGE

15 rue Bernard Palissy 35230 SAINT-ARMEL
TEL 02.23.30.00.30 MAIL transportslanoe@gmail.com

PAYSAGISTE

PESTEL
Paysage
Services

services à la personne

Entretien - Taille - Tonte

☎ 02 99 00 45 39 - 35230 ST-ARMEL

Armeligne
Coiffure

Saint-Armel 02 99 62 15 51

LORHO-MAT SAINT-ARMEL

MATÉRIELS BATIMENTS T.P.
VÉHICULES UTILITAIRES P.L.
NEUFS & OCCASIONS
LOCATIONS

PORT. 06 11 11 37 53
Tél. : 02 99 00 42 78
Fax : 02 99 62 17 50

Site : www.lorho-mat.com
Mail : lorho-mat@wanadoo.fr

La Petite
BRIQUE
Rouge

Céline Chevallier
NÉGOCIATRICE EN IMMOBILIER

Estimation
Achat / Vente
Location / Neuf

06 62 28 47 38 | celine.chevallier35@gmail.com

L'agenda des événements

► Septembre 2021

Jeudi 2 septembre, 20h - Les jeudis de l'Arzhel
Ciné-débats - "Les moissons du futur"

Samedi 4 septembre, 9h à 13h
- Forum des Associations
- Collecte des déchets dangereux et encombrants aux ateliers municipaux

Samedi 4 et dimanche 5 septembre
Concerts en plein-air

Dimanche 5 septembre, 9h à 13h
Marché alimentaire - Place de l'Église

Samedi 11 septembre, 14h à 17h
Salle du Conseil Municipal
Atelier Anti Gaspi - "Faire ses graines"

Jeudi 16 septembre, 20h - Les jeudis de l'Arzhel
Conseil Municipal

Samedi 18 septembre, à partir de 10h
Départ de la Mairie
Nettoyons notre Commune

Du 20 septembre au 2 octobre
Trésor Commun - Exposition

Samedi 25 septembre
Saint-Armel et Nouvoitou
Temps forts Trésor Commun

Jeudi 30 septembre, 20h - Les jeudis de l'Arzhel
Réunion citoyenne sur l'action municipale

► Octobre 2021

Jeudi 7 octobre, 20h30 - Les jeudis de l'Arzhel
Fête de la science
Conférence smartphone «Je t'aime, moi non plus»

Lundi 11 octobre
Salle de la Chalotais à Vern-sur-Seiche
Représentation théâtrale

Samedi 30 octobre, 14h à 17h
2 allée de la Nouette
Atelier Anti Gaspi - Atelier nichoirs

PERMANENCES DES ÉLU(E)S

Morgane Madiot, Maire
Du lundi au samedi sur rendez-vous

Adjoints : sur rendez-vous.
Contactez l'accueil de la Mairie ou le 02 99 62 71 58

Grainothèque

Semences à Partager

Les Grainothèques de Nouvoitou et St Armel proposent un atelier :

La magie de faire ses graines

Animé par Mikael Hardy de la ferme PERMA G'Rennes
(micro-ferme en Permaculture)

Apprenez à cultiver et à produire vos plantes et vos graines
Repartz avec un sachet de graines de la ferme

SAMEDIS 11 et 25 SEPTEMBRE 2021 de 14h à 17h
A Nouvoitou ou Saint Armel
Association Des petits Pas pour l'Homme

Tarif : 10 euros (dont 5 € d'adhésion à l'association des Petits Pas pour l'Homme)
Ouvert à tous. Sur inscription
Contact et inscription : contact@dpph.fr / 06.73.15.35.40

Afin de compléter les colis de Noël offerts aux seniors, les membres de la commission «Cadre de vie» recherchent des particuliers possédant des pommiers et qui accepteraient que les élu(e)s viennent ramasser des pommes entre le 15 octobre et le 15 novembre.

En vous remerciant à l'avance,

La Municipalité

